

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 26 JUIN 2018

Canton de

CALUIRE & CUIRE

COMMUNE

DE

CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le **04 JUL. 2018**

Date de convocation du Conseil Municipal : Mercredi 20 juin 2018

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2018-58

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : Mme MAINAND

OBJET

MODIFICATION DE LA
GRILLE TARIFAIRE DE LA
BIBLIOTHEQUE
MUNICIPALE A COMPTE
DU 1ER SEPTEMBRE 2018

Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. COUTURIER (par proc. à M. TOLLET), M. JOUBERT, M. DIALLO (par proc. à M. JOINT), Mme BREMOND, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK (par proc. à Mme MERAND-DELERUE), Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI, Mme BASDEREFF (par proc. à Mme LACROIX), M. CHAVANE (par proc. à M. ROULE), Mme DU GARDIN, Mme SEGUIN-JOURDAN (par proc. à M. PETIT jusqu'à l'élection du secrétaire incluse), M. PETIT, Mme HAMZAoui (par proc. à Mme MAINAND), Mme NICAISE (par proc. à Mme CARRET), Mme HAMPARSOUMIAN, M. MANINI, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. CHAISNÉ (par proc. à M. THEVENOT), Mme ROQUES (par proc. à Mme ROUCHON), M. PAYEN, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme BLACHERE (par proc. à M. JOUBERT jusqu'au vote des PV inclus), M. Xavier VITARD – de LESTANG

Etait absent : /

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le

Identifiant de l'Acte :

069 216900340.....

Rapport de : J.P. ROULE

La structure des tarifs de la bibliothèque municipale n'a pas évolué depuis 2011 et nécessite des aménagements pour s'adapter aux évolutions du comportement des usagers et de l'offre de services.

Cette proposition s'inscrit dans le cadre du projet d'établissement de la bibliothèque municipale, qui prévoit la modernisation de l'équipement, la mise en place de nouveaux services (dont une offre de ressources numériques), l'amélioration des conditions d'accès (aménagement des tarifs et des horaires d'ouverture) et de la communication avec les usagers.

Dans le cadre de la politique culturelle menée par la Municipalité visant à favoriser l'accès à la culture, à la lecture et au numérique pour tous les citoyens, et plus particulièrement pour certains publics prioritaires (jeunes et personnes impactées par la fracture numérique), les modifications suivantes sont proposées :

Abonnement annuel pour l'emprunt de documents :

- Extension de la gratuité aux jeunes de moins de 26 ans, aux personnes non imposables, aux demandeurs d'emplois ainsi qu'aux personnes bénéficiaires des minima sociaux résidant à Caluire et Cuire,
- Tarif de 12 € (« la bibliothèque à 1€ par mois ») pour les autres résidents de Caluire et Cuire et les personnes exerçant leur activité professionnelle sur la commune,
- Tarif unique de 20 € pour les personnes résidant dans les autres communes.

Création d'une carte connexion :

- Gratuite pour tous les usagers, permettant l'accès sur place, sur inscription, aux postes informatiques, aux tablettes et au réseau Wifi.

Autres tarifs :

Il est proposé de modifier les autres tarifs comme suit, afin de simplifier la gestion de la régie de recettes :

- Pénalités pour les documents restitués en retard : évolution d'un tarif progressif de 1 € à 3 €, suivant la durée du retard, à un tarif unique de 2 €,
- Rachat de la carte de lecteur en cas de perte : évolution de 1,50 € à 2 €,
- Les tarifs pour les crédits d'impression et de photocopie (0,15 €) et l'achat de documents retirés des collections de la bibliothèque (2 €) resteraient inchangés.

Incidence sur les recettes :

Sur la base de la répartition actuelle des usagers par tarifs, l'incidence sur les recettes, pour une année pleine, est estimée à une baisse de 3 368 € (11 % des recettes des abonnements).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

- ADOPTE

la nouvelle grille tarifaire ci-annexée applicable au 1^{er} septembre 2018,

- DIT

que les recettes correspondantes seront imputées au compte fonction 321 natures 7062, 70878 et 7088.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 04 JUIL. 2018
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE MAIRE
Philippe COCHET

